

# RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

## AU 31 MAI 2021

27 août 2021

### Note au lecteur

Le *Rapport mensuel des opérations financières* fournit un aperçu des résultats financiers mensuels du gouvernement du Québec. Il est préparé dans le but d'accroître la transparence des finances publiques et d'effectuer un suivi régulier sur l'atteinte de la cible relative au solde budgétaire pour l'année financière. Les informations financières qui y sont présentées ne sont pas auditées et sont basées sur les conventions comptables utilisées dans les états financiers annuels du gouvernement<sup>(1)</sup>.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de COVID-19. Cette pandémie et les mesures mises en place pour y faire face ont des répercussions importantes, notamment sur la situation financière du gouvernement du Québec.

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 30 juin 2021* sera publié le 24 septembre 2021.

### Faits saillants d'avril et de mai 2021

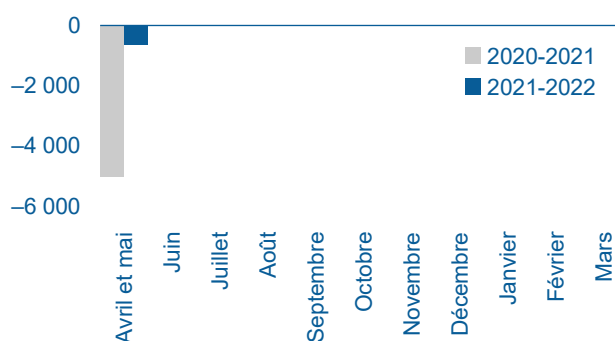
Au 31 mai 2021, soit pour les deux premiers mois de 2021-2022, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire affichait un déficit de 640 millions de dollars. Cela représente une diminution de 4,4 milliards de dollars du déficit budgétaire par rapport à celui observé l'année précédente à pareille date, alors que le Québec était aux prises avec la première vague de la pandémie de COVID-19.

Le résultat au 31 mai 2021 provient :

- de revenus de 21,1 milliards de dollars;
- de dépenses de 21,3 milliards de dollars;
- de versements de 443 millions de dollars au Fonds des générations.

Selon les données présentées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*, un déficit budgétaire de 12,3 milliards de dollars est prévu pour l'ensemble de l'année.

### Solde budgétaire cumulatif (en millions de dollars)



### SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(données non vérifiées, en millions de dollars)

|   | Avril et mai   |                |               |               |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|
|   | 2020-2021      | 2021-2022      | Variation     | Variation (%) |
| Revenus autonomes   | 10 952         | 16 621         | 5 669         | 51,8          |
| Transferts fédéraux                                       | 4 091          | 4 497          | 406           | 9,9           |
| <b>Revenus consolidés</b>                                 | <b>15 043</b>  | <b>21 118</b>  | <b>6 075</b>  | <b>40,4</b>   |
| Dépenses de portefeuilles <sup>(2)</sup>                  | -18 497        | -19 848        | -1 351        | 7,3           |
| Service de la dette                                       | -1 198         | -1 467         | -269          | 22,5          |
| <b>Dépenses consolidées</b>                               | <b>-19 695</b> | <b>-21 315</b> | <b>-1 620</b> | <b>8,2</b>    |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT)<sup>(3)</sup></b>                    | <b>-4 652</b>  | <b>-197</b>    | <b>4 455</b>  | <b>—</b>      |
| <b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>                     |                |                |               |               |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -388           | -443           | -55           | —             |
| <b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(4)</sup></b>                     | <b>-5 040</b>  | <b>-640</b>    | <b>4 400</b>  | <b>—</b>      |

## REVENUS CONSOLIDÉS

### Revenus autonomes

Au 31 mai 2021, soit pour les deux premiers mois de 2021-2022, les revenus autonomes totalisaient 16,6 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 5,7 milliards de dollars (51,8 %) comparativement à la même période de l'année précédente.

- La relance économique des derniers mois, après le ralentissement temporaire de l'activité économique au Québec en 2020-2021 dû à la pandémie de COVID-19, a un effet à la hausse sur la croissance des revenus autonomes.

Les **revenus fiscaux** ont augmenté de 4,5 milliards de dollars (52,2 %), pour atteindre 13,3 milliards de dollars, en raison de :

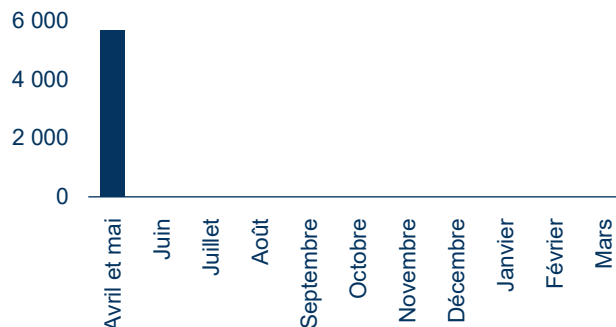
- la hausse de 1,3 milliard de dollars (26,8 %) de l'**impôt sur le revenu des particuliers**, découlant notamment de la croissance des salaires et traitements, alors qu'un ralentissement important avait été observé à la même période en 2020;
- la hausse de 313 millions de dollars (36,1 %) des **cotisations pour les services de santé**, découlant notamment de la croissance des salaires et traitements;
- la hausse de 1,1 milliard de dollars (193,4 %) des revenus provenant des **impôts des sociétés**, en raison notamment de la croissance de l'excédent net d'exploitation des entreprises et de l'effet des mesures de soutien aux entreprises annoncées depuis le début de la pandémie;
- la diminution de 71 millions de dollars (28,9 %) de l'**impôt foncier scolaire**, attribuable notamment à la réduction des taux de taxation scolaire découlant de la mise en place du taux unique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020;
- la hausse de 1,9 milliard de dollars (86,6 %) des **taxes à la consommation**, en raison notamment de la hausse de la consommation des ménages et des investissements en construction résidentielle.

Les **autres revenus autonomes** ont augmenté de 696 millions de dollars (34,5 %), pour atteindre 2,7 milliards de dollars, en raison de :

- la hausse des **droits et permis** de 294 millions de dollars (49,9 %), attribuable principalement à l'augmentation des revenus perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE);
- la hausse des **revenus divers** de 402 millions de dollars (28,2 %), attribuable notamment à la hausse des revenus de vente de biens et services due à l'allègement des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19 comparativement à la même période en 2020.

Les **revenus provenant des entreprises du gouvernement** ont augmenté de 429 millions de dollars (189,0 %), pour s'établir à 656 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à l'impact de la COVID-19 sur les résultats des entreprises du gouvernement en 2020-2021, notamment sur ceux de Loto-Québec et d'Hydro-Québec.

**Variation cumulative des revenus autonomes**  
(en millions de dollars)



### REVENUS AUTONOMES

(données non vérifiées, en millions de dollars)

|  | Avril et mai  |               |              |               |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
|  | 2020-2021     | 2021-2022     | Variation    | Variation (%) |
| <b>Impôt sur le revenu et les biens</b>  |               |               |              |               |
| Impôt sur le revenu des particuliers   | 4 808         | 6 095         | 1 287        | 26,8          |
| Cotisations pour les services de santé   | 866           | 1 179         | 313          | 36,1          |
| Impôts des sociétés  | 560           | 1 643         | 1 083        | 193,4         |
| Impôt foncier scolaire   | 246           | 175           | -71          | -28,9         |
| Taxes à la consommation  | 2 230         | 4 162         | 1 932        | 86,6          |
| <b>Revenus fiscaux</b>   | <b>8 710</b>  | <b>13 254</b> | <b>4 544</b> | <b>52,2</b>   |
| Droits et permis   | 589           | 883           | 294          | 49,9          |
| Revenus divers   | 1 426         | 1 828         | 402          | 28,2          |
| <b>Autres revenus autonomes</b>  | <b>2 015</b>  | <b>2 711</b>  | <b>696</b>   | <b>34,5</b>   |
| <b>Total des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement</b> | <b>10 725</b> | <b>15 965</b> | <b>5 240</b> | <b>48,9</b>   |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement                                | 227           | 656           | 429          | 189,0         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>10 952</b> | <b>16 621</b> | <b>5 669</b> | <b>51,8</b>   |

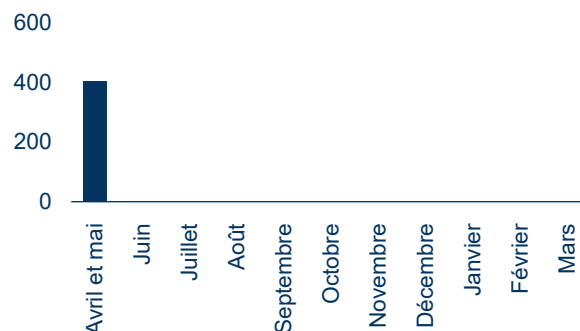
## Transferts fédéraux

Au 31 mai 2021, soit pour les deux premiers mois de 2021-2022, les transferts fédéraux totalisaient 4,5 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 406 millions de dollars (9,9 %) comparativement à la même période de l'année précédente.

Cette croissance est principalement attribuable aux revenus provenant des **autres programmes**, qui ont augmenté de 412 millions de dollars (90,4 %), pour atteindre 868 millions de dollars.

- Cette augmentation est notamment due à un paiement de transfert reçu pour assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel pendant l'année scolaire se terminant en juin 2021, dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

### Variation cumulative des transferts fédéraux (en millions de dollars)



## TRANSFERTS FÉDÉRAUX

(données non vérifiées, en millions de dollars)

|  | Avril et mai |              |            |               |
|--|--------------|--------------|------------|---------------|
|  | 2020-2021    | 2021-2022    | Variation  | Variation (%) |
| Péréquation  | 2 209        | 2 186        | -23        | -1,0          |
| Transferts pour la santé   | 1 149        | 1 171        | 22         | 1,9           |
| Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux | 277          | 272          | -5         | -1,8          |
| Autres programmes  | 456          | 868          | 412        | 90,4          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 091</b> | <b>4 497</b> | <b>406</b> | <b>9,9</b>    |

## DÉPENSES CONSOLIDÉES

Au 31 mai 2021, soit pour les deux premiers mois de 2021-2022, les dépenses consolidées totalisaient 21,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 1,6 milliard de dollars (8,2 %) comparativement à la même période de l'année précédente.

- Cette croissance des dépenses reflète en particulier les ressources importantes du portefeuille Santé et Services sociaux mobilisées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses du portefeuille **Santé et Services sociaux** ont augmenté de 1,1 milliard de dollars (13,2 %), pour atteindre 9,7 milliards de dollars, en raison principalement de :

- la hausse des dépenses des établissements de santé et services sociaux, plus particulièrement celle de 420 millions de dollars liée à la rémunération du personnel notamment pour les primes incitatives pour travail à temps complet instaurées dans le contexte de l'urgence sanitaire et pour les besoins de main-d'œuvre inhérents à la campagne de vaccination contre la COVID-19;
- la hausse de 398 millions de dollars de la rémunération versée par la Régie de l'assurance maladie du Québec, notamment due à la reprise de certaines interventions médicales spécialisées non urgentes délestées en 2020-2021.

Les dépenses du portefeuille **Éducation** ont augmenté de 250 millions de dollars (9,0 %), pour atteindre 3,0 milliards de dollars. Cette hausse s'explique notamment par la réouverture des établissements scolaires, qui étaient temporairement fermés au printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses du portefeuille **Enseignement supérieur** ont augmenté de 85 millions de dollars (6,3 %), pour atteindre 1,4 milliard de dollars.

Les dépenses des **autres portefeuilles** ont diminué de 105 millions de dollars (1,7 %), pour atteindre 5,9 milliards de dollars.

- Cette baisse est notamment due à la diminution de 211 millions de dollars des dépenses du portefeuille Économie et Innovation, s'expliquant principalement par la variation des crédits d'impôt, dont celui pour la recherche scientifique et le développement expérimental ainsi que celui pour le développement des affaires électroniques.

Les dépenses du **service de la dette** ont augmenté de 269 millions de dollars (22,5 %), pour s'établir à 1,5 milliard de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt.

**Variation cumulative des dépenses consolidées**  
(en millions de dollars)



## DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR PORTEFEUILLE<sup>(5)</sup>

(données non vérifiées, en millions de dollars)

|  | Avril et mai             |               |              |               |
|--|--------------------------|---------------|--------------|---------------|
|  | 2020-2021 <sup>(6)</sup> | 2021-2022     | Variation    | Variation (%) |
| Santé et Services sociaux  | 8 541                    | 9 667         | 1 126        | 13,2          |
| Éducation  | 2 779                    | 3 029         | 250          | 9,0           |
| Enseignement supérieur   | 1 346                    | 1 431         | 85           | 6,3           |
| Autres portefeuilles <sup>(7)</sup>  | 6 028                    | 5 923         | -105         | -1,7          |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert <sup>(8)</sup> | -197                     | -202          | -5           | 2,5           |
| <b>Dépenses de portefeuilles</b>   | <b>18 497</b>            | <b>19 848</b> | <b>1 351</b> | <b>7,3</b>    |
| <b>Service de la dette</b>   | <b>1 198</b>             | <b>1 467</b>  | <b>269</b>   | <b>22,5</b>   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>19 695</b>            | <b>21 315</b> | <b>1 620</b> | <b>8,2</b>    |

## SURPLUS OU BESOINS FINANCIERS NETS

### Composition des surplus ou des besoins financiers nets

Les revenus et les dépenses du gouvernement sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et les dépenses, lorsqu'elles sont réalisées, sans égard au moment où ont lieu les encaissements et les décaissements.

Les surplus (besoins) financiers nets, quant à eux, sont constitués de l'écart entre les encaissements et les décaissements résultant des activités du gouvernement. Pour pourvoir à ses besoins financiers nets, le gouvernement a recours à diverses sources de financement, dont sa trésorerie et ses emprunts.

Les diverses rubriques des besoins financiers nets représentent les encaissements et les décaissements nets générés par les investissements du gouvernement en prêts, en placements, en participations dans ses entreprises et en immobilisations, ainsi que par les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs et les autres comptes. Cette dernière rubrique comprend notamment le paiement des comptes fournisseurs et la perception des comptes débiteurs. Les versements au Fonds des générations créent également des besoins financiers.

Depuis le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2020*, la présentation des surplus (besoins) financiers nets a été modifiée pour la rendre comparable à celle utilisée dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*. Ainsi, la rubrique « Placements, prêts et avances » inclut maintenant la variation des placements temporaires, et la rubrique « Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs » tient maintenant compte du réinvestissement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers. Une nouvelle rubrique, « Versements au Fonds des générations », inclut les besoins financiers générés par les revenus consacrés au Fonds des générations.

Pour la période d'avril et de mai 2021, les besoins financiers nets atteignent 4,1 milliards de dollars et s'expliquent par :

- le déficit de 197 millions de dollars résultant de la différence entre les revenus et les dépenses du gouvernement;
- les besoins financiers de 2,7 milliards de dollars pour les placements, prêts et avances, principalement en raison d'une augmentation des placements temporaires de 2,1 milliards de dollars dans le cadre de la gestion globale de la trésorerie, ainsi que de la croissance de la valeur de consolidation des entreprises du gouvernement<sup>(9)</sup>;
- les surplus financiers de 132 millions de dollars liés aux immobilisations du gouvernement, dus principalement à des investissements de 604 millions de dollars compensés par les dépenses d'amortissement de 712 millions de dollars<sup>(9)</sup>;
- les besoins financiers de 534 millions de dollars liés au passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, qui résultent du versement des prestations aux employés de l'État de 1,1 milliard de dollars compensé en partie par le coût net des régimes de 541 millions de dollars<sup>(9)</sup>;
- les besoins financiers de 376 millions de dollars provenant des autres comptes<sup>(10)</sup>;
- les besoins financiers de 443 millions de dollars générés par les versements au Fonds des générations.

### SURPLUS OU BESOINS FINANCIERS NETS

(données non vérifiées, en millions de dollars)

|  | Avril et mai   |               |
|--|----------------|---------------|
|  | 2020-2021      | 2021-2022     |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT)<sup>(3)</sup></b>                 | <b>-4 652</b>  | <b>-197</b>   |
| <b>Opérations non budgétaires</b>                      |                |               |
| Placements, prêts et avances                           | -5 013         | -2 722        |
| Immobilisations  | 240            | 132           |
| Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs | -461           | -534          |
| Autres comptes <sup>(10)</sup>                         | -5 367         | -376          |
| Versements au Fonds des générations                    | -388           | -443          |
| <b>Total des opérations non budgétaires</b>            | <b>-10 989</b> | <b>-3 943</b> |
| <b>SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS</b>               | <b>-15 641</b> | <b>-4 140</b> |

## ANNEXE 1 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

(en millions de dollars)

|  | Budget de<br>mars 2021 <sup>(11)</sup> | Variation (%) <sup>(12)</sup> |
|--|--|-------------------------------|
| <b>REVENUS CONSOLIDÉS</b>  |  |                               |
| Impôt sur le revenu et les biens   |  |                               |
| Impôt sur le revenu des particuliers   | 35 921                                 | 2,0                           |
| Cotisations pour les services de santé   | 6 796                                  | 5,3                           |
| Impôts des sociétés  | 8 013                                  | 0,4                           |
| Impôt foncier scolaire   | 1 113                                  | -4,5                          |
| Taxes à la consommation  | 23 325                                 | 14,8                          |
| <b>Revenus fiscaux</b>   | <b>75 168</b>                          | <b>5,7</b>                    |
| Droits et permis   | 4 853                                  | 10,8                          |
| Revenus divers   | 10 989                                 | 4,5                           |
| <b>Autres revenus autonomes</b>  | <b>15 842</b>                          | <b>6,4</b>                    |
| <b>Total des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement</b> | <b>91 010</b>                          | <b>5,8</b>                    |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement                                | 4 658                                  | 16,8                          |
| <b>Total des revenus autonomes</b>   | <b>95 668</b>                          | <b>6,3</b>                    |
| Transferts fédéraux  | 26 899                                 | -11,1                         |
| <b>Total des revenus consolidés</b>  | <b>122 567</b>                         | <b>1,9</b>                    |
| <b>DÉPENSES CONSOLIDÉES</b>  |  |                               |
| Santé et Services sociaux  | -52 358                                | -2,6                          |
| Éducation  | -18 312                                | 3,9                           |
| Enseignement supérieur   | -9 491                                 | 8,5                           |
| Autres portefeuilles <sup>(7)</sup>  | -40 981                                | -3,8                          |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert    | -732                                   | —                             |
| <b>Dépenses de portefeuilles</b>   | <b>-121 874</b>                        | <b>-1,2</b>                   |
| Service de la dette  | -8 613                                 | 12,4                          |
| <b>Total des dépenses consolidées</b>  | <b>-130 487</b>                        | <b>-0,4</b>                   |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance    | -1 250                                 | —                             |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT)<sup>(3)</sup></b>   | <b>-9 170</b>                          | <b>—</b>                      |
| <b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>  |  |                               |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations                        | -3 080                                 | —                             |
| <b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(4)</sup></b>  | <b>-12 250</b>                         | <b>—</b>                      |

## ANNEXE 2 : DÉPENSES PAR MISSION

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, le fait qu'elle soit présentée à la fois dans les comptes publics et dans le *Rapport mensuel des opérations financières* permet de mieux suivre l'évolution des résultats réels au cours de l'année.

Les missions consacrées aux services publics sont :

- **Santé et services sociaux**, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- **Éducation et culture**, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- **Économie et environnement**, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- **Gouverne et justice**, qui regroupe principalement les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

### DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR MISSION EXCLUANT LE SERVICE DE LA DETTE

(données non vérifiées, en millions de dollars)

|  | Avril et mai             |               |
|--|--------------------------|---------------|
|  | 2020-2021 <sup>(6)</sup> | 2021-2022     |
| Santé et services sociaux  | 8 319                    | 9 488         |
| Éducation et culture   | 4 333                    | 4 605         |
| Économie et environnement  | 2 481                    | 2 557         |
| Soutien aux personnes et aux familles  | 2 138                    | 2 032         |
| Gouverne et justice  | 1 423                    | 1 368         |
| Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert <sup>(6)</sup> | -197                     | -202          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18 497</b>            | <b>19 848</b> |



## Informations financières consolidées

Les résultats consolidés regroupent les résultats de l'ensemble des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, c'est-à-dire qui sont sous son contrôle. Afin d'établir les résultats consolidés, le gouvernement élimine les opérations entre les entités du périmètre comptable. Des informations additionnelles sur l'organisation financière du gouvernement et le financement des services publics peuvent être consultées aux pages 13 à 18 du document [Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État](#).

## Modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

Le gouvernement du Québec contribue au financement d'infrastructures publiques qui appartiennent à des tiers. Dans la majorité des cas, le financement s'effectue par l'octroi de transferts annuels versés selon un échéancier qui correspond au rythme de remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires pour réaliser les projets.

Pour ces projets, le gouvernement a modifié l'application de la norme SP 3410, Paiements de transfert, afin de comptabiliser les dépenses de transfert selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts. Auparavant, il les comptabilisait au rythme des versements autorisés par le Parlement, et le solde des travaux financés était présenté dans les obligations contractuelles. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des dépenses de transfert dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Dans le présent rapport mensuel, l'incidence estimée de cette modification a été comptabilisée rétroactivement et présentée dans les dépenses consolidées à la ligne « Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert ». Les *Comptes publics 2020-2021*, qui seront publiés à l'automne, présenteront les incidences définitives de l'application de la norme comptable, notamment sur le déficit cumulé du gouvernement au 31 mars 2021.

## Notes

- (1) Un sommaire des principales conventions comptables du gouvernement peut être consulté aux pages 84 à 87 du volume 1 des [Comptes publics 2019-2020](#).
- (2) Les dépenses de portefeuilles incluent l'incidence du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- (3) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.
- (4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- (5) Les dépenses consolidées par mission sont présentées dans l'annexe 2.
- (6) Certaines dépenses ont été reclassées entre les portefeuilles et entre les missions pour qu'elles tiennent compte du passage à la structure budgétaire 2021-2022.
- (7) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.
- (8) Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a pour effet de réduire les dépenses cumulatives aux 31 mai 2020 et 2021. En effet, des dépenses qui étaient auparavant comptabilisées dans les premiers mois de l'année financière sont maintenant comptabilisées selon l'avancement estimé des travaux réalisés par les bénéficiaires.
- (9) Ces éléments, qui sont inclus dans le surplus (déficit) budgétaire du gouvernement, sont éliminés dans les opérations non budgétaires, car ils n'ont pas d'effet sur les liquidités.
- (10) Les surplus ou besoins financiers relatifs aux autres comptes peuvent varier de façon importante d'un mois à l'autre, notamment en fonction du moment où le gouvernement encaisse ou décaisse les sommes relatives à ses activités. Par exemple, lorsque le dernier jour d'un mois n'est pas un jour ouvrable, les remises relatives à la TVQ sont encaissées au début du mois suivant, de sorte que l'équivalent de deux mois de remises peut être encaissé au cours d'un même mois.
- (11) La présentation de l'information budgétaire du présent rapport mensuel est conforme à celle du cadre financier, tel que publié dans le [Plan budgétaire du Québec – Mars 2021](#).
- (12) Il s'agit de la variation annuelle par rapport aux résultats de 2020-2021.

Pour tout renseignement, communiquer avec la Direction des communications du ministère des Finances, au 418 528-7382.

Le présent rapport est également publié sur le site Web du ministère des Finances : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).